

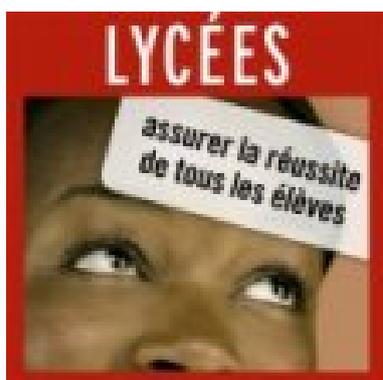
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2881>



01/09/08

Réforme du lycée : quelles perspectives ?

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Réforme du lycée - Réforme du lycée (Darcos) 2008-2009 -



Publication date: mercredi 14 janvier 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Réforme du lycée : Attention DANGER !

Cette année sera cruciale pour l'avenir du lycée.

Darcos a présenté les grandes lignes de sa « réforme » le 17 juillet 2008

(<http://www.education.gouv.fr/cid21733/point-de-situation-sur-lareforme-du-lycee.html>)

Quel est le contenu de la « réforme » Darcos ?

- Remplacement des trois séries S, ES et L par des « parcours » « autorisant des différences de rythmes »
- Création de 3 grands blocs principaux :
 - « des enseignements généraux » ,
 - « des enseignements complémentaires », soit « d'exploration de nouveaux domaines » soit « de spécialisation »
 - « des enseignements et activités d'accompagnement visant une plus grande individualisation des parcours, suffisamment diversifiés pour être destinés à tous les élèves. »
- « En seconde, la répartition du temps-élève pourrait être de 60% pour les enseignements fondamentaux, 25% pour les modules d'exploration et d'approfondissement, 15% pour les enseignements et activités d'accompagnement. En cycle terminal, elles pourraient être respectivement de 45%, 45% et 10%. »
- Une « architecture modulaire » à partir de « modules de trois heures semestrielles » « ouvrant un champ nouveau au développement de l'autonomie de l'établissement » c'est-à-dire « la capacité correspondante des établissements à repenser de manière assez substantielle l'organisation des enseignements et des services. »

Quelles sont les implications de cette réforme ?

- Des disciplines entières se verraient réduites à un enseignement « modulaire »

« semestriel ».

Chaque établissement fixerait ses propres parcours.

Le baccalauréat est directement menacé. En effet, que resterait-il du bac comme examen terminal, national et anonyme, avec une part significative d'enseignements modulaires, semestriels, évalués en cours d'année ? Quelle valeur aurait encore le bac avec autant de parcours différents que de lycées ?

Pourrait-il encore dans de telles conditions garantir l'accès à l'université ?

– L'année serait décomposée en une suite de « modules » d'enseignement de 3 heures, sur la moitié de l'année (environ 50 heures), voire même sur une durée inférieure au semestre. Toutes les disciplines sont potentiellement concernées car « il conviendra d'explorer la piste d'une modularisation étendue à l'ensemble des enseignements » (!)

– Des heures de cours seraient remplacées par des « activités », qui pourraient être confiées à des assistants pédagogiques ou à des étudiants en master.

– En clair, en combinant toutes ces mesures, ce sont des dizaines de milliers de postes d'enseignants qui sont menacés de disparition. Par ailleurs, on peut légitimement craindre une généralisation des services partagés sur plusieurs établissements et des emplois du temps fluctuant au cours de l'année au gré de la « modularisation ».

Concernant nos statuts, Darcos annonce clairement

la couleur : « **Prendre en compte comme un élément constitutif de la nouvelle organisation des études l'accompagnement du lycéen doit donc être une autre innovation majeure du nouveau lycée dont doivent être tirées toutes les conséquences, notamment quant à la conception du métier d'enseignant et la formation correspondante.** »

C'est la fin de notre statut, défini par les décrets de 1950 en heures de cours, dans la discipline de recrutement, par un horaire hebdomadaire valable toute l'année puisqu'il s'agit de substituer à l'enseignement de notre discipline de recrutement des activités diverses. De plus, l'insistance mise sur l'autonomie des établissements laisse augurer de conditions d'exercice du métier extrêmement variables d'un établissement à l'autre.

- Un calendrier a été présenté, qui aboutit à une mise en place de la réforme au pas de charge : « **principale contrainte fixée par le ministre : la mise en oeuvre de la nouvelle seconde à la rentrée 2009.**
- **Septembre-octobre 2008** : approfondissement de la concertation bilatérale et multilatérale autour de la maquette pédagogique concertée et de ses conséquences ; approfondissement des simulations organisationnelles correspondantes.
- **Fin octobre 2008** : décision du ministre sur les grands principes d'organisation du nouveau lycée. ».

Au-delà du calendrier, le projet Darcos est totalement inacceptable sur le fond et ne correspond en rien à nos revendications. Il s'agit, comme pour la « réforme » des bac pro, d'un **habillage pédagogique destiné à supprimer des postes par milliers** et remettre en cause nos statuts, tout en se prévalant de l'accord des organisations syndicales. En effet, le SNES, après un vif débat en son sein, a signé, avec d'autres syndicats, le texte appelé « points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée » considéré par le ministre comme « feuille de route » de la réflexion et de la discussion sur le nouveau lycée. Après avoir obtenu la signature par le SNES de cette « feuille de route », Xavier Darcos compte impliquer notre syndicat dans l'élaboration de sa réforme. Cela n'est pas possible car cela signifierait en accepter toutes les implications en termes de suppressions de postes et de remise en cause de notre statut.

Notre secrétariat départemental n'avait pas approuvé cette signature de la « feuille de route ».

Que l'on ait à l'époque approuvé ou non cette signature, maintenant, au vu des premiers éléments concrets de la « réforme » Darcos, le SNES ne saurait rester plus longtemps dans le cadre de discussions imposé par le ministre. Il doit s'en retirer, demander au ministre le retrait de son projet et s'adresser aux autres organisations syndicales afin d'organiser la nécessaire riposte dans l'unité. Nous appelons nos collègues à suivre l'évolution

de cette question, à en débattre et à faire entendre leurs points de vue. Pour notre part, nous considérons que nous sommes confrontés à un bouleversement complet de l'enseignement, désastreux tant pour les personnels que pour les élèves. Le rôle du SNES est de continuer à défendre les revendications des personnels en toute indépendance (respect des statuts, refus des suppressions de postes, d'enseignements, combat contre la précarité, baisse des effectifs par classe ...) et de porter leurs exigences de transformation de notre système éducatif dans le sens d'une amélioration globale pour tous, élèves et personnels.

Le secrétariat départemental